

**VIDE-GRENIER DE
L'UNION SPORTIVE SOPHIA BASKET
DU 13 JUIN 2010**

Inscription :

Nom, prénom : Profession :

Adresse complète :

.....
.....

E-mail :

Téléphone :

Carte d'identité N° : Délivrée le Par préfet de

N° identification (forains) :

Objets proposés à la vente :

.....
.....

Fait à Le Signature :

Pour s'inscrire envoyer par courrier :

PIEL Christelle
« le rubis » bat A
48 ch des petits plans
06800 Cagnes sur mer

La partie inscription.
La photocopie de la carte d'identité.
Un justificatif de domicile.
Le paiement du stand à l'ordre de l'USSB (25€ par stand)
Je vous enverrai par e-mail votre n° de stand

Règlement :

Article 1 : L'Union Sportive Sophia Basket est organisateur du vide-greniers se tenant au Pré des arts à Valbonne le 13 juin 2010 de 6h à 18h. L'accueil des exposants débute à 6h.

Article 2 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements.

Article 3 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 5 : Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-grenier ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 6 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes. Suite à cela les horaires d'ouvertures de la déchetterie sont du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Article 7 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 8 : Si il pleut très fort, le vide grenier sera reporté au 20 juin 2010.